

Nombre de membres en exercice : 19	Procès-verbal de la séance du neuf juin deux mille vingt-six Le mardi 09 juin 2026 à 20 heures 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 03 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Francis MESSANT
Présents : 17	Présents : Francis MESSANT, Michèle DAOUST, Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Sylvain GOBERT, Martine DENIS, Jean-Marc MOREAU, Thierry RAFFIER, Philippe BALEMBOIS, Valérie GUÉDET, Sandrine COLPAERT, Guillaume SALOMON, Estelle LANTENOIS, Arnaud DELAMILLIEURE, Océane COLIN, Aurélie FONTAINE, Ludovic SAULNIER, Stéphanie PREVOST
Votants : 19	Représentés : Georges THERRAULT représenté par Maurice-Olivier VANDEVOORDE, Joana DA ROCHA ARAUJO représentée par Michèle DAOUST
	Secrétaire de séance : Maurice-Olivier VANDEVOORDE

Ordre du jour :

- 1) Marché de travaux de requalification de la salle polyvalente
- 2) Réfection de trottoirs Rue Neuve
- 3) Choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire
- 4) Tarif de la cantine scolaire
- 5) Tarif du centre de loisirs
- 6) Tarif de location de la salle polyvalente
- 7) Commission Communale des Impôts Fonciers
- 8) Location d'un terrain
- 9) Création de postes
- 10 Désignation d'un correspondant défense
- 11) Adhésion au groupement de commandes du SDESM pour la maintenance de l'éclairage public 2027/2030
- 12) Décisions modificatives
- 13) Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

1) Marché de travaux pour la requalification de la salle polyvalente (DE 2026 028)

Monsieur VANDEVOORDE rend compte de l'avis de la commission appel d'offres suite à la consultation effectuée pour les travaux de requalification de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cet avis et retient l'offre de l'entreprise TETARD pour un montant de 489 515,36 € H.T.

Un groupe de travail est constitué pour le suivi de ces travaux composé de Messieurs MOREAU, RAFFIER, BALEMBOIS.

2) Réfection de trottoirs rue Neuve (DE 2026 029)

Monsieur VANDEVOORDE présente les offres reçues pour la réfection de la seconde partie des trottoirs Rue Neuve.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de TPLV pour un montant de 118 830,00 € T.T.C.

3) Prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire (DE 2026 030)

Madame DAOUST rend compte des travaux du groupe de travail pour la fourniture des repas de la cantine scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de CONVIVIO OCRS comme suit :

Repas : 3,376 € T.T.C.

Repas végétarien : 3,376 € T.T.C.

Repas sans porc : 3,376 € T.T.C.

Goûter : 0.844 € T.T.C.

4) Tarif de la cantine scolaire (DE 2026 031)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2026/2027 et demande que les tarifs de l'année précédente soit maintenus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2026/2027, et fixe le tarif du repas à 5.05 € et le tarif du Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire à 2.29 €

Une pénalité à hauteur de 100 % sera appliquée lorsque les règles de réservation de la cantine ne sont pas respectées.

5) Tarif de l'accueil de loisirs (N° DE 2026 032)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1er septembre 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs.

Les tarifs de l'accueil de loisirs, pour l'année scolaire 2026/2027, sont les suivants :

- par jour et par enfant habitant les communes de Varreddes et Marcilly :

- Tarif pendant les périodes scolaires (sauf mercredi) :

Quotient familial	Accueil du matin	Accueil du soir y compris goûter	Accueil du soir PAI
de 0 à 1 067 €	2,08 €	3,12 €	2,60 €
de 1 068 à 1 524 €	2,60 €	3,64 €	3,12 €
au delà de 1 524 €	3,12 €	4,16€	3,64 €

- Tarif du mercredi pendant les périodes scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
de 0 à 1 067 €	Journée	15,02 €	14,50 €	13,98 €	11,44 €
	Mercredi matin	8,78 €	8,26 €	7,74 €	5,20 €
	Mercredi après-midi	8,32 €	7,80 €	7,28 €	5,20 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	17,11 €	16,59 €	16,07 €	13,53 €
	Mercredi matin	9,82 €	9,30 €	8,78 €	6,24 €
	Mercredi après-midi	9,36 €	8,84 €	8,32 €	6,24 €
au delà de 1 524 €	Journée	19,19 €	18,67 €	18,15 €	15,61 €
	Mercredi matin	10,86 €	10,34 €	9,82 €	7,28 €
	Mercredi après-midi	10,40 €	9,88 €	9,36 €	7,28 €

- par jour et par enfant habitant la commune de Varredes :

- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Quotient familial	Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
de 0 à 1 067 €	Journée	15,02	14,50€	13,98 €	11,44 €
	1/2 journée matin	8.78 €	8.26€	7.74€	5.20 €
	1/2 journée après-midi	8,32 €	7,80 €	7,28 €	5,20 €
de 1 068 à 1524 €	Journée	17,11 €	16,59 €	16,07 €	13,53 €
	1/2 journée matin	9.82 €	9.30 €	8.78 €	6.24 €
	1/2 journée après-midi	9,36 €	8,84 €	8,32 €	6,24 €
au delà de 1 524 €	Journée	19,19 €	18.67 €	18,15 €	15,61 €
	1/2 journée matin	10.86 €	10.34 €	9.82 €	7.28 €
	1/2 journée après-midi	10,40 €	9,88 €	9,36 €	7,28 €

- par jour et par enfant n'habitant pas la commune de Varredes :

- Tarif pendant les vacances scolaires : (goûter et repas compris)

Fréquence	1 enfant	2 enfants	3 enfants	1 enfant PAI
Journée	23,12	21,99 €	20,86 €	19,26 €
1/2 journée matin	14.63 €	13,49 €	12,36 €	10.76 €
1/2 journée après-midi	14.16 €	13.03 €	11.90 €	10,76 €

Une pénalité à hauteur de 100 % lorsque les règles de réservation de l'accueil de loisirs ne sont pas respectées.

6) Tarif de location de la salle polyvalente (N° DE 2026 033)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1er août 2026.

Le conseil municipal, décide par 11 voix pour une augmentation de 3 % des tarifs de location de la salle polyvalente (8 voix pour une augmentation de 2% : Madame DAOUST et son pouvoir, Monsieur VANDEVOORDE et son pouvoir, Madame DENIS, Monsieur SALOMON, Monsieur SAULNIER, Madame PREVOST) .

Les tarifs de location, à compter du 1er août 2026, pour les habitants de la commune sont les suivants :

	Location 1 journée	Location 2 jours
Grande salle + petite salle + cuisine	486,74 €	730,10 €
Grande salle + petite salle + cuisine + chauffage	622,85 €	934,26 €
Petite salle + cuisine	223,39 €	335,08 €
Petite salle + cuisine + chauffage	286,78 €	430,51 €
Grande salle	223,39 €	335,08 €
Grande salle + chauffage	334,32 €	501,52 €
Petite salle	107,74 €	161,58 €
Petite salle + chauffage	174,56 €	261,86 €
Vaisselle	103,09 €	103,09 €

7) Proposition de contribuables pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Fonciers (DE 2026 034)

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit proposer une liste de contribuables parmi lesquels la Direction Départementale des Finances Publiques choisira les commissaires qui siégeront au sein de la Commission Communale des Impôts Fonciers et propose une liste de personnes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la liste de contribuables suivants :

Mme DAOUST Michèle, M. THERRAULT Georges, Mme DA ROCHA ARAUJO Joana, M. VANDEVOORDE Maurice-Olivier, M. GOBERT Sylvain, Mme VALET Christine, M. VIGNAL Philippe, M. BALEMBOIS Philippe, Mme LANTENOIS Estelle, Mme COLIN Océane, M. SAULNIER Ludovic, Mme RASSAT Micheline, Mme LANTENOIS Marie-Thérèse, M. SCAL Christian, Mme REYNAERTS Béatrice, Mme PREVOST Stéphanie, M. DELAMILLIEURE Arnaud, M. SALOMON Guillaume, Mme DENIS Martine, Mme GUEDET Valérie, Mme COLPAERT Sandrine, M. MENIL Jean-Pierre, M. PHILIPPE Jean-Marc, M. VANDEVOORDE Xavier, Mme PEYRE PRADIER Marlène, Mme SAGAT Monique, M. ELIE Frédéric, Mme MARIAGE Odile, M. MOREAU Jean-Marc, M. DENIS Laurent, M. RAFFIER Thierry, M. RENARD Thierry.

8) Bail parcelle H 39 (DE 2026 035)

Madame LANTENOIS Estelle, étant intéressée par ce point de l'ordre du jour, ne participe ni aux débats, ni au vote.

Monsieur le Maire propose de louer un terrain que la commune vient d'acquérir et précise qu'il était déjà loué par les propriétaires précédents aux locataires en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer la parcelle cadastrée section H numéro 39 à compter du 15 avril 2026 jusqu'au 15 avril 2035, moyennant la somme annuelle de 100 euros.

21 heures 35 : départ de Madame FONTAINE

9) Création de postes

Création d'un poste d'adjoint administratif (DE_2026_036)

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent administratif qui va partir en retraite, Monsieur le Maire propose de créer un nouveau poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 18 juin 2026.

Création d'un poste de vacataire (N° DE_2026_037)

Afin de former le nouvel agent administratif, Monsieur le Maire propose que la personne qui part en retraite puisse venir ponctuellement la seconder.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un emploi de vacataire pour assurer la formation d'un nouvel agent administratif.

10) Désignation d'un correspondant défense (N° DE 2026 038)

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un correspondant défense.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur DELAMILLIEURE Arnaud correspondant défense

11) Adhésion au groupement de commandes SDESM éclairage public (DE 2026 039)

Monsieur le Maire explique que le contrat de maintenance de l'éclairage public arrive à échéance fin 2026 et que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande et d'en assurer la coordination pour deux ans (tranche ferme) et de deux années complémentaires (tranche conditionnelle) soit du 01/01/2027 au 31/12/2030 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce groupement de commandes coordonné par le SDESM.

12) Décision modificative n° 6 (DE 2026 048)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative au budget communal pour l'exercice 2026, telle que détaillée comme suit :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
2132 (041) - 0	Bâtiments privés	55 000,00			
2132 - 0	Bâtiments privés	- 55 000,00			
			1328 (041) - 0	Autres subv. d'équip. non transf.	55 000,00
			1328 - 0	Autres subv. d'équip. non transf.	- 55 000,00

2111 (041) - 0	Terrains nus	570,00			
2111 - 0	Terrains nus	- 570,00			
			1328 (041) -0	Autres subv. d'équip. non transf.	570,00
			1328 - 0	Autres subv. d'équip. non transf.	- 570,00
2116 - 0	Cimetières	12720,00			
			28046 (040) – 0	Attributions compensation investissement	12 720,00
2116 - 0	Cimetières	- 230 000,00			
231 – 18	Immo. corporelles en cours	230 000,00			
203 – 18	Frais d'études, recherche	- 43 518,68			
231 – 18	Immo. corporelles en cours	43 518,68			

13) Affaires diverses

Désignation des représentants au sein de la CLECT (DE_2026_045)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur MESSANT Francis représentant titulaire et Madame GUÉDET Valérie représentant suppléant .

Avis sur l'augmentation de la capacité de traitement d'une installation de méthanisation (DE_2026_046)

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à formuler un avis sur le projet d'augmentation de la capacité de traitement de l'installation de méthanisation de la société B2D BIOGAZ qu'elle exploite au lieu-dit "Les Dogues" à Barcy. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de la société B2D BIOGAZ.

Rémunération des conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a confié des délégations de fonctions dans les domaines suivants à deux conseillers municipaux :

Madame LANTENOIS Estelle a reçu délégation pour la participation à la communication de la vie communale et les associations, le suivi des dossiers relevant de la vie communale, la participation à la préparation et au suivi des projets municipaux, la participation à la vie associative et interviendra sous la coordination de Madame DA ROCHA ARAUJO.

Monsieur SALOMON Guillaume a reçu délégation pour la participation aux dossiers concernant la réussite éducative, la jeunesse et les activités périscolaires, le suivi des

dossiers relevant de la vie communale, la participation à la préparation et au suivi des projets municipaux, la participation à la vie associative et interviendra sous la coordination de Madame DAOUST.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'ils seront rémunérés sur la base de 6 % de l'indice 1027.

Monsieur le Maire fait un retour sur le document de la CAPM adressé à chaque élu, relatif à la gestion des déchets.

Madame DAOUST propose de créer un groupe de travail pour la mise en place d'un conseil municipal des jeunes, Mesdames GUÉDET, COLPAERT, Messieurs RAFFIER, SALOMON, DELAMILLIEURE décident d'y participer ; s'y joindront en auditeurs, Mesdames PEYRE-PRADIER, TISSINIER et Monsieur GOMES

Monsieur VANDEVOORDE indique :

- ~ qu'un miroir va être installé rue d'Orsoy à la sortie de l'impasse du Coterêt
- ~ qu'une demande de subvention va être réalisée dans le cadre des amendes de police pour la pose d'un panneau lumineux "passage piétons" avenue Guy Denis au niveau du canal
- ~ que le groupe de travail pour les jardins partagés s'est réuni une première fois et qu'il a intégré deux auditeurs : Madame SAGAT et Monsieur ROUX
- ~ propose de créer un groupe de travail pour étudier le stationnement Petite Rue, Messieurs MOREAU, RAFFIER et BALEMBOIS décident d'y participer.

Monsieur GOBERT propose de créer :

- ~ un groupe de travail pour évaluer les offres des associations et déterminer les nouveaux besoins éventuels au sein de la commune, Madame LANTENOIS, Messieurs SALOMON et RAFFIER décident d'y participer ainsi que Madame TISSINIER en auditeur.
- ~ un groupe de travail pour l'organisation des cérémonies du cadre de vie et des maisons fleuries, Mesdames ARAUJO DA ROCHA, COLPART, GUÉDET, LANTENOIS et Monsieur MOREAU décident d'y participer.

Il salue le succès de plusieurs manifestations, la brocante organisée par le VTT, le spectacle de RK Danse, la fête foraine et ses animations organisées par le comité des fêtes.

Il rappelle les manifestations à venir : la fête de la musique, la kermesse des écoles et le forum des associations.

Séance levée à 22 heures 45.